

## Burundi : le parquet fait appel dans le procès du putsch avorté des 13 et 14 mai

Arrib News, 03/12/2015 © Source AFP Le ministre public a fait appel du verdict rendu dans le procès de la tentative de coup d'État des 13 et 14 mai 2015 au Burundi, réclamant la condamnation de l'ensemble des 34 accusés, selon un communiqué du parquet burundais. Pour la première fois, le parquet a rendu public dans ce communiqué la liste exhaustive de 34 personnalités - leaders d'opposition, figures de la société civile et représentants de médias indépendants - opposés au troisième mandat du président burundais Pierre Nkurunziza, qui ne sont pas concernés par ce procès mais qu'il poursuit pour leur implication présumée dans la tentative de coup d'État.

Ces personnalités ne sont pas concernés par le procès des militaires mais le parquet veut les poursuivre pour leur implication présumée dans la tentative de coup d'État. La cour suprême du Burundi avait condamné le 15 janvier quatre généraux à la prison à vie pour avoir organisé la tentative de putsch, neuf officiers à 30 ans de prison pour y avoir pris part, huit hommes de troupe à 5 ans, et acquitté sept personnes. Le ministre public, qui avait requis la prison à vie pour les 28 soldats et policiers poursuivis dans ce dossier, s'est déclaré "non satisfait de l'arrêt rendu par le premier juge" et a "interjeté appel", selon un communiqué de sa porte-parole, Agnès Bangiricenge. Le Burundi a plongé fin avril dans une grave crise émaillée de violences, à l'annonce de la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat, contraire selon ses adversaires à la Constitution et à l'Accord d'Arusha ayant mis fin à la guerre civile (1993-2006). Le 13 mai, après plus de deux semaines de manifestations interdites et violemment réprimées par la police, le général Godefroid Niyombare, ancien patron des services de renseignement, avait annoncé la destitution du chef de l'État, en déplacement à l'étranger. Après 48 heures d'incertitude, le coup s'était soldé par un échec et la reddition d'au moins trois des meneurs, dont le général Cyrille Ndayirukiye, et la fuite de nombreux autres, dont le général Niyombare. Les principaux accusés, dont le général Ndayirukiye, ancien ministre de la Défense et 2<sup>e</sup> des mutins, avaient déposé un procès inique, reprochant à la Cour d'avoir accusé les avocats qu'ils avaient choisis et refusé la comparution de plusieurs hauts gradés qu'ils réclamaient. Dans son communiqué, le parquet burundais demande "encore une fois aux pays hâbergeant les putschistes en fuite à l'étranger et qui font l'objet de mandats d'arrêt internationaux (...) de les arrêter et de les mettre à la disposition de la justice burundaise". Il s'agit de 34 personnalités burundaises de premier plan dont l'ancien 1er vice-président, Bernard Busokoza, des leaders de partis politiques d'opposition membres de la principale plateforme d'opposition (Cnared), Jean Minani du Frodebu Nyakuri et Alexis Sinduhije du MSD.